

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline,

M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Ms JOLY Michel

BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie,

POISSON Emmanuelle,

Etaient excusés : M. ARNAULT Michel, Mmes BERTHELOT Maria, RAVAN Bénédicte.

Secrétaire de séance : M. MOLET Hervé

Date de convocation : Le 03 octobre 2018

Le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur ARNAULT Michel a donné pouvoir à Monsieur PÉROT Yannick pour la représenter et émettre tout vote.*

*Madame BERTHELOT Maria a donné pouvoir à Madame ARQUEZ Micheline pour la représenter et émettre tout vote.*

*Madame RAVAN Bénédicte a donné pouvoir à Madame POISSON Emmanuelle pour la représenter et émettre tout vote.*

**ORDRE DU JOUR :**

- Modification des compétences communautaires
- Révision libre de l'attribution de compensation
- Remboursement anticipé d'un prêt de la Banque Populaire
- Eclairage public du Grignon
- Préservation et valorisation du patrimoine de la « Route nationale 10 »
- Devis « pose d'un auvent » au stade
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter 2 dossiers à l'ordre du jour :

- Modification du tracé du GR 655
- Les horaires de la bibliothèque

ajout accepté par le conseil.

### ***Intercommunalité - Modification des compétences communautaires***

Heure d'arrivée de Mme FERNANDES DIAS : 18h50

Heure d'arrivée de Mme POISSON : 19h05

Les compétences communautaires ont été modifiées en proposant de nouveaux statuts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il s'agit d'harmoniser les compétences communautaires facultatives et à se mettre en conformité avec les règles issues principalement de la loi NOTRe.

En application de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux sont appelés à se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois sur cette modification.

Les modifications portent sur les compétences obligatoires, optionnelles (essentiellement sur le transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes) et sur les compétences facultatives, des précisions sont apportées sur ces changements.

Le conseil municipal, a validé ce projet à la majorité par 12 voix POUR, 1 voix contre et 1 abstention.

### ***Intercommunalité - Révision libre de l'attribution de compensation***

Suite à la fusion des 4 communautés de communes, la commune bénéficie cette année d'une augmentation des dotations de péréquation par rapport à 2017, en raison de la modification du montant du potentiel fiscal.

27 communes de la CC Loches Sud Touraine sont dans ce cas, les 40 autres sont perdantes.

C'est pourquoi, le Conseil Communautaire a instauré un fonds de Solidarité Communautaire comme outil de rééquilibrage budgétaire entre les communes ; à ce titre la commune de La Celle Saint Avant, ayant eu une hausse de 789 € en 2018, versera 591.75 € au Fonds de Solidarité, (accepté à l'unanimité par 14 voix POUR)

### ***Remboursement anticipé d'un emprunt à la Banque Populaire***

Vu la reprise d'un prêt par le Crédit Agricole, le maire est autorisé à rembourser par anticipation, à la date du 20 octobre 2018, un prêt à la Banque Populaire, pour un capital de 276 935.95 € et des intérêts de 2 301.98 €.

### ***Eclairage public du Grignon***

L'éclairage public du GRIGNON (sur la commune de DESCARTES) est alimenté par le réseau de la Commune de LA CELLE SAINT AVANT ; suite à la rénovation du parc d'éclairage public, les foyers lumineux du GRIGNON ont été changés et facturés à la Commune de LA CELLE ST AVANT, le remplacement des 9 foyers s'élève à

6 600 €, ils seront refacturés à la commune de DESCARTES pour 3 300 € HT (déduction faite des subventions à venir)

### ***Préservation et valorisation du patrimoine de la « Route nationale 10 »***

L'Association « Nostal 10 » a pour objectif de valoriser la mémoire et le patrimoine de l'ancienne Route Nationale 10 et propose la mise en place d'une signalétique « Route Nationale 10 Historique ». L'accord est donné par le conseil municipal, pour la pose de 2 panneaux portant le nom de la Commune ; la fourniture est assurée par l'Association et la pose par les Services du Conseil Départemental.

### ***Devis***

Le conseil municipal donne son accord pour la pose d'un auvent métallique au stade de foot ; montant 10 779 .94 € TTC sous réserve d'une aide de l'Association ESJC.

### ***Horaires de la bibliothèque***

A noter : un créneau horaire supplémentaire d'ouverture de la bibliothèque à partir du 15 octobre 2018 : le vendredi de 16h30 à 18h30 ; sans changement pour le mercredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h30 à 12h30.

### ***Modification du tracé du GR 655***

Des modifications vont être apportées au GR 655 sur la Commune : il ne passera plus par le lieu-dit « La Folie » mais par « La Gautraie » et plus par le lotissement « Les Muriers » mais par l'impasse des Tamaris

### ***Gestion des listes électorales - Mission de contrôle***

Dans le cadre de la réforme de gestion des listes électorales et du répertoire électoral unique (REU) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une commission de contrôle doit être mise en place ; pour la commune de La Celle Saint Avant, elle sera constituée d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet, un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance et d'un conseiller municipal ; Mme PHILIPPOT Jocelyne, est volontaire pour participer aux travaux de la commission.

### ***Travaux d'éclairage public***

Des travaux d'extension d'éclairage public « Rue du Stade » sont nécessaires pour une partie de la Rue qui mène à un abri-bus scolaire ; montant des travaux 13 347.43 € HT subventionnés à 30 % par le SIEIL